

PROCES VERBAL DU 27 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Guérard, régulièrement convoqué le 23 Février 2017, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel NALIS, Maire.

Etaient présents : M. NALIS Daniel, M. BEAUDET Jean Pierre, Mme GRIBOVALLE Geraldine, Mme THIEBAUT Anne Marie, M. HORNEC Gary, M. BRUN Jean-Claude, Mme DEROUET Stéphanie, Mme DESCHAMPS Claire, Mme GILLIOTTE Laurence, Mme MULLER Catherine, Mme NILLY Martine, M. PICART Joël, M. PIEDELOUP Thierry, Mme ROEDERER Brigitte.

M. MAURICE Stéphane a donné pouvoir à M. NALIS Daniel
M. CHALLIER Hervé a donné pouvoir à Mme DEROUET Stéphanie

Absente excusée : Mme KISZEL Patricia
Absents : M. NICAISE Jean-Louis et M. FONTAINE Pierre

Secrétaire de séance : Mme GRIBOVALLE Geraldine

M. Le Maire précise que les trois derniers P.V. seront envoyés pour approbation avec la convocation du Conseil prévu pour le budget.

ECOLE ELEMENTAIRE

CHOIX DU NOM

Après lecture du compte-rendu de la réunion de travail de la commission scolaire du 11 Février dernier par Mme GRIBOVALLE, Maire-Adjointe aux Affaires Scolaires, un large débat s'instaure.

- Mme ROEDERER aurait voulu que tous les élus puissent prendre part à ce dossier et regrette que la commission scolaire n'ait pas été élargie. De plus, elle demande de rebaptiser l'impasse des buttes en rue des archets.

M. BEAUDET rétorque qu'il s'agit d'un autre dossier et confirme que l'impasse des buttes n'est pas concerné mais bien l'avenue de la binache.

Mme ROEDERER acquiesce.

- Mme GRIBOVALLE explique qu'elle a, à nouveau, demandé l'avis de la directrice de l'école. Cette dernière a pensé à l'école de la Tour du fait de la présence d'une tour en bas de la rue mais confirme qu'elle n'a pas connaissance de l'histoire de la commune.

Arrivée de Mme MULLER à 19 heures 15.

Après un long échange, le nom "École Élémentaire du Rempart" est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

POUR : 15

ABSTENTION : 1 - Mme NILLY considère qu'elle n'a pas été associée et que le nom choisi n'est pas beau

↳ **D'attribuer** l'école élémentaire du nom suivant : "École Élémentaire du Rempart"

ECOLE MATERNELLE

CHOIX DU NOM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

POUR : 15

ABSTENTION : 1 - Mme NILLY considère qu'elle n'a pas été associée et que le nom choisi n'est pas beau

↳ **D'attribuer** l'école maternelle du nom suivant : "École Maternelle de la Prairie"

SITE

CHOIX DU NOM

Mme GRIBOVALLE explique que la commission souhaite attribuer un nom au site regroupant les deux écoles, la cantine et le centre de loisirs.

- Mme DEROUET et M. BRUN pensent que trop de nom va créer une confusion dans les esprits, Mme DESCHAMPS, qu'au contraire, le lieu devrait bénéficier d'un nom et approuve celui du vieil château proposé par la commission.

- M. BRUN propose plutôt que ce nom soit attribué à la portion de rue.

- Mme THIEBAUT approuve ce choix de nom pour le site car il met en valeur le patrimoine et le moyen-âge, si important pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

POUR : 14

CONTRE : 1 – M. BRUN Jean-Claude

ABSTENTION : 1 - Mme NILLY Martine

↳ **D'attribuer** au lieu regroupant les deux écoles, le centre de loisirs et la cantine le nom suivant:
"Site du Vieil Château"

L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 37.